COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2014

001 - Concours du receveur municipal, attribution d'indemnité

Le Conseil municipal a décidé

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Sébastien Sabas et Philippe Jonnard au prorata de leur présence,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49€

002 – Versement d'une subvention du Service des Eaux à la commune pour mise à disposition de personnel communal.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune met à disposition du Service des Eaux les agents communaux, en compensation, le service verse une indemnité à la commune. Le conseil municipal, confirme sa décision d'attribuer annuellement une indemnité du Service des Eaux à la commune pour mise à disposition de personnel communal.

L'indemnité de l'année 2014 a été votée et inscrite au budget pour un montant de 12 500€.

003- Modification du tableau de classement des voies communales

Le tableau de classement des voies communales, répertorie l'ensemble des voies incorporées dans le domaine public communal. Suite aux travaux conséquents réalisés sur certains chemins ruraux, il y a lieu de procéder à l'actualisation de ce tableau afin de le mettre en adéquation avec la situation actuelle de la voirie communale de CRUX LA VILLE en y intégrant un certain nombre de chemins ruraux ou portion de chemins ruraux.

Le Conseil Municipal a décidé du nouveau tableau de classement des voies communales, il est consultable en Mairie.

004 – Changement de destinations des têtes de chênes de la parcelle 16

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de changer la destination des têtes de chênes de la parcelle 16. Ce bois destiné aux affouagistes sera vendu.

005 – Renouvellement convention avec cabinet vétérinaire pour prise en charge animaux errants en dehors ouverture fourrière

Le conseil municipal, décide de renouveler pour l'année 2015 la convention vétérinaire avec la SCP GLORIEUX-DELAHAIE pour la prise en charge des animaux errants blessés en dehors des périodes d'ouverture de la fourrière départementale, dans les conditions spécifiquement définies dans ladite convention.

006 – Accord passé avec l'ETA GIRARD pour la mise à disposition d'un engin de déneigement

Le conseil municipal, décide de passer un accord avec M. Matthieu GIRARD pour la mise à disposition d'un engin de déneigement pour l'hiver 2014-2015 sur la base de 72€ HT.

007 - Bail avec l'UDSP pour location local

Le Maire informe le conseil que l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Nièvre recherche un local de réunions.

Les locaux de la boulangerie n'étant plus utilisés, il propose de les louer à cette association.

Le Conseil, après en avoir délibéré décide d'aménager ce local en salle de réunions et de le louer à l'UDSP Nièvre dans les conditions suivantes:

- Montant annuel du loyer : 2500 euros

Le loyer est exigible au mois de novembre de l'année en cours.

Il sera réglé à la trésorerie de Saint-Saulge.

Aucune caution n'est demandée.

L'indice de référence des loyers sera celui du 3eme trimestre de l'année 2014.

L'électricité est à la charge du locataire.

Un état des lieux sera établi au plus tard lors de la remise des clefs.

Ce bail est conclu à compter du 1er Mars 2015 pour une durée de deux ans.

008 - Modification et renouvellement contrat Mme Van Hollebeke

Mme Christelle Van Hollebeke est employée en CDD jusqu'au 31 janvier 2015. En raison d'une durée de travail hebdomadaire insuffisante pour assurer les services demandés.

Le nouveau contrat sera établi dans les conditions suivantes:

- Renouvellement : 1er Février 2015

Contrat: CDDDurée: 6 mois

- Temps de travail hebdomadaire: 22 heures

- Emploi : adjoint technique de 2e classe 1er échelon

- Indice Brut : 340 indice majoré: 321

Fonctions:

- Entretien des bâtiments communaux
- Portage et service des repas, surveillance des enfants de l'école pendant la cantine scolaire et durant la pose méridienne et avant le départ des transports scolaires.
- Service des vins d'honneur lors des cérémonies.

09 – Ouverture de crédits en investissement sur le budget 2015

En attendant le vote du budget primitif 2015 et l'état définitif des restes à réaliser 2014 en section investissement, le conseil municipal décide d'ouvrir des crédits sur le budget 2015 pour un quart des investissements disponibles sur le budget 2014, soit sur 17 248 €.

- au compte 2188: 2 700€

- au compte 2117: 4 529.54€

- au compte 2151: 10 018.46€